

**Code de conduite
professionnelle**



Table des matières

Présentation	5
Section 1 Responsabilité personnelle	7
Section 2 Intégrité sur le lieu de travail	11
Section 3 Intégrité sur le marché	15
Section 4 Éthique en affaires	19
Section 5 Responsabilité envers les actionnaires	25
Section 6 Administration du Code	31



Présentation

Ce Code de conduite professionnelle (« Code ») s'applique à tout le personnel de MicroPort Orthopedics (« MPO » ou « Société »).

Le principe le plus fondamental du Code est que toutes les activités menées par les personnes qui représentent la Société doivent répondre à des normes élevées d'éthique commerciale et personnelle, ainsi que se conformer à toutes les lois, réglementations et politiques applicables de l'entreprise. Bien que le Code ne puisse fournir de réponses définitives à toutes les questions, il vise à vous fournir des conseils généraux sur les questions éthiques et juridiques communes qui sont essentielles au maintien de la réputation de MPO. En conséquence, nous devons en fin de compte compter sur notre propre bon sens pour nous conformer à ces principes fondamentaux, y compris pour sentir le moment où il convient de demander conseil sur la conduite appropriée.

Notre philosophie, notre mission, nos valeurs et notre slogan sont au centre du Code. Le Code fait partie intégrante de nos activités quotidiennes, car il définit la responsabilité individuelle et collective et soutient notre engagement continu à respecter des normes éthiques et professionnelles élevées. En comprenant et en menant des activités conformément au Code, chaque représentant de MPO peut servir de modèle d'intégrité et d'excellence.

Notre philosophie

Le patient passe avant tout

Notre mission

La mission de MicroPort Orthopedics est de devenir le partenaire de confiance des professionnels de santé qui partagent notre conviction que les arthroplasties de la hanche et du genou, qui ont pu être « assez bonnes » dans le passé, ne sont plus assez bonnes pour le patient aujourd'hui. De concert avec les chirurgiens qui nous accompagnent, nous aidons les patients à se remettre rapidement sur pied avec une sensation plus naturelle et une mobilité totale. De plus, nos solutions chirurgicales nécessitent habituellement moins de rééducation.

En mettant l'accent sur l'innovation combinée avec notre capacité démontrée à fournir les ressources d'un chef de file de l'industrie, MicroPort Orthopedics aide les patients du monde entier à récupérer leurs pleines fonctions plus rapidement et tous les jours.

Nos valeurs

Qualité
Intégrité
Responsabilité
Efficacité
Innovation
Aspiration
Dévouement
Collaboration



Section un

Responsabilité personnelle

Responsabilité du représentant de l'entreprise - Le code s'applique-t-il à moi ?

Le Code s'applique à tous les employés (à temps plein, à temps partiel et temporaire), cadres supérieurs, membres du Conseil d'administration, entrepreneurs indépendants, consultants, agents de vente, distributeurs, employés de distributeurs, sous-distributeurs et autres prestataires de services exerçant au nom de l'entreprise ; le Code désigne toute personne appartenant à l'une de ces catégories comme « représentant de la société ». Rien dans le Code ne doit être interprété pour influencer le jugement professionnel indépendant d'un professionnel de santé en ce qui concerne les soins et le traitement des patients.

Chaque représentant de la compagnie a la responsabilité personnelle de se conformer à toutes les lois et tous les règlements applicables et à toutes les dispositions du Code, des politiques et des procédures connexes de l'entreprise. Ceux qui ont des responsabilités de supervision ont la responsabilité supplémentaire de surveiller, de diriger leurs subordonnés et de leur faire renforcer cette conformité, y compris, mais sans s'y limiter, de s'assurer que leurs subalternes reçoivent une copie du Code et des autres politiques de conformité et qu'ils ont suivi la formation relative à la conformité. L'entreprise sera vigilante dans ses efforts pour empêcher la survenance d'une conduite non conforme, pour mettre fin à une telle conduite dès que cela pourra se faire raisonnablement après la découverte, et pour discipliner ceux qui violent le Code, les politiques d'entreprise concernées, ou les lois et les règlements applicables.

Questions concernant le Code

Les problèmes peuvent généralement être évités ou minimisés si les conseils sont pris au début des opérations commerciales, plutôt qu'à un stade ultérieur, lorsque les changements nécessaires peuvent engendrer des difficultés majeures. Dans tous les cas, les incertitudes doivent être résolues en consultant rapidement le Département de la conformité. Si vous avez des questions ou des doutes concernant le Code, ou toute autre question liée à la conformité qui se pose dans un contexte professionnel quotidien, vous devez contacter l'adjoint au responsable de la conformité Chef de la conformité ou un membre du Département de la conformité. Les représentants de l'entreprise peuvent également utiliser les ressources [Ask us](#) pour poser des questions ou obtenir des conseils et des informations supplémentaires concernant tout problème lié à la conformité. Pour joindre un professionnel de la conformité via la ligne [Ask us](#), composez le numéro gratuit +1 (866) 830-0890 ou envoyez un courriel askus@ortho.microport.com.

FAQ

Où puis-je trouver Les politiques de l'entreprise ?

Un certain nombre de politiques principales sont accessibles sur la page du Département de la conformité du site Internet de l'entreprise. Les politiques de l'entreprise sont également disponibles sur les sites intranet et extranet de l'entreprise dans les pages respectives des départements. Des copies du Code et d'autres politiques d'entreprise peuvent être demandées aux Ressources humaines ou au Département de la conformité à tout moment.

Que dois-je faire si mon responsable me demande d'effectuer une tâche qui, selon moi, pourrait enfreindre notre Code ou une loi ?

Faites part de vos préoccupations quant à la mission à votre responsable d'une manière ouverte, honnête et professionnelle. Personne ne sera excusé de sa mauvaise conduite parce qu'elle lui a été dictée ou demandée par un superviseur ou toute autre personne. Si vous ne vous sentez pas à l'aise à l'idée de parler à votre responsable ou si vous avez besoin de conseils supplémentaires, contactez Département des ressources humaines ou Chef de conformité.

Responsabilité concernant le signalement

Si vous apprenez ou soupçonnez une violation du Code, ou de tout autre aspect du programme de conformité, vous devez immédiatement la signaler. Cela peut se faire en utilisant le programme de divulgation confidentielle **Tell us** de MPO, qui permet à toute personne de divulguer de façon anonyme des problèmes, des questions ou des violations présumées, par l'intermédiaire du système de signalement éthique de l'entreprise, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Pour les signalements directs au bureau de conformité de MPO :

par courriel à ethics@ortho.microport.com

Pour les signalements anonymes à la Ligne éthique :

Par téléphone aux États-Unis : 855-726-6898

Téléphone hors des États-Unis :

Reportez-vous à l'annuaire international sur www.ethicspoint.com ou via le lien <https://secure.ethicspoint.com/domain/media/en/gui/39041/index.html>



VISUAL STANDARDS

Bien que vous puissiez faire un rapport anonymement lorsque la loi locale le permet, l'entreprise préfère que vous vous identifiiez lorsque vous signalez des violations afin de permettre à l'entreprise de vous contacter dans le cas où des informations supplémentaires seraient nécessaires pour mener correctement une enquête approfondie. Indépendamment du caractère anonyme -ou non- du signalement, les personnes déclarantes doivent conserver toutes les informations relatives au signalement en toute confidentialité et ne pas en parler, sauf avec les responsables de l'entreprise qui mènent l'enquête.

Non-représailles

Aucune personne signalant une violation ne sera sujette à des représailles sur la base d'un signalement fait de bonne foi. Tout représentant de l'entreprise responsable ou associé à des représailles contre des personnes qui signalent de bonne foi des violations connues ou soupçonnées fera l'objet de mesures disciplinaires, y compris le renvoi le cas échéant.

Tout employé de MPO qui estime avoir été ou qui pourrait avoir été la cible de représailles doit le signaler immédiatement à son superviseur, au service des ressources humaines ou au service juridique.

« La différence de leadership »

Ceux qui ont des responsabilités de supervision ont la responsabilité supplémentaire de surveiller, de diriger leurs subordonnés et de faire renforcer cette conformité, y compris, mais sans s'y limiter, de s'assurer que leurs subalternes reçoivent une copie du Code et des autres politiques de conformité et qu'ils ont suivi la formation relative à la conformité.

TEST RAPIDE D'ÉTHIQUE

Si vous savez que c'est mal, ou que vous pensez que cela pourrait l'être, ne le faites pas ! Si vous n'êtes pas sûr, demandez.

MPO s'engage à fournir des conseils aux représentants de l'entreprise pour prendre les bonnes décisions. Ce « test rapide d'éthique » permet d'évaluer certaines situations et certains comportements spécifiques douteux en se posant les questions suivantes :

- ▶ L'action est-elle légale ?
- ▶ Est-ce conforme à nos valeurs ?
- ▶ Si vous le faites, vous sentirez-vous mal ?
- ▶ Serait-il gênant de révéler votre conduite à votre conjoint, votre enfant ou votre famille ?





 **MicroPort**
Orthopedics

Hip Stem Machining

Section deux

Intégrité : Sur le lieu de travail

MPO s'engage à offrir des opportunités d'emploi égales dans tous les domaines de l'entreprise, tout en veillant à ce que les employés aient un lieu de travail où ils sont respectés, satisfaits et appréciés.

Égalité d'accès à l'emploi

L'égalité d'accès à l'emploi concerne toutes les phases de l'emploi, y compris et sans s'y limiter : le recrutement, l'embauche, la rémunération, les avantages, la promotion, la rétrogradation, le transfert, le développement, les licenciements, la formation, l'aide aux frais de scolarité et les programmes sociaux. Les responsables doivent veiller à ce que des motifs discriminatoires ne soient pas présents dans les décisions liées à l'emploi, et même que l'apparition de tels motifs est fermement évitée.

L'entreprise ne tolérera aucune discrimination à l'encontre d'un employé ou d'un candidat qualifié pour l'un des motifs suivants :

- ▶ Race, couleur, origine ethnique ou nationalité
- ▶ Sexe, identité de genre, orientation sexuelle, information génétique ou statut transgenre
- ▶ Âge
- ▶ Religion
- ▶ Grossesse
- ▶ Invalidité
- ▶ Statut de vétéran ou statut de vétéran handicapé
- ▶ Tout autre statut juridiquement protégé

Les décisions d'emploi fondées sur l'une de ces caractéristiques constituent une violation des politiques de MPO et sont illégales en vertu des lois de certains pays. Si vous croyez avoir fait l'objet d'une discrimination illégale en matière d'emploi, vous devez immédiatement contacter les Ressources humaines ou signaler confidentiellement l'action par le biais du système de signalements concernant l'éthique. Pour obtenir des informations détaillées sur les contacts en matière de déontologie, reportez-vous à la section 1 du Code – Responsabilité en matière de signalements.

FAQ

Qui dois-je contacter si j'ai des questions concernant les politiques d'égalité des chances d'emploi de MPO ?

Le département des ressources humaines (« RH ») de MPO peut répondre à vos questions sur l'égalité d'accès à l'emploi. De plus, la page du département des Ressources humaines sur l'intranet de l'entreprise comprend la section Égalité d'emploi et Action positive du Manuel de la politique concernant les employés.

Le contact physique est une forme évidente de harcèlement sexuel, mais quels autres types de comportements peuvent être considérés comme des formes de harcèlement sexuel ?

Le harcèlement sexuel peut prendre plusieurs formes et n'est pas limité au contact physique. D'autres actions moins évidentes incluent :

- ▶ Des commentaires explicites ou dégradants sur l'apparence
- ▶ L'affichage d'images sexuellement suggestives
- ▶ Des blagues, images, textes ou courriels à caractère sexuel

Protection contre le harcèlement

Le but de MPO est de créer une atmosphère de travail exempte de toute conduite qui interfère avec la performance au travail d'une personne. Nous embauchons, évaluons et faisons la promotion des employés et engageons les entrepreneurs en fonction de leurs compétences, de leur conduite et de leur performance. Dans cet esprit, nous nous attendons à ce que tout le monde traite les autres avec dignité et respect et ne tolérerons pas certains comportements. Les comportements inacceptables comprennent le harcèlement, la violence, l'intimidation ou la discrimination de toute sorte.

Notre société se conforme à toutes les lois applicables qui interdisent le harcèlement sur le lieu de travail, y compris la création d'un environnement de travail intimidant, hostile ou offensant par une conduite verbale, non verbale ou physique importune. En particulier, une ambiance de tension créée par des remarques ou des animosités ethniques ou religieuses, des avances sexuelles, des demandes de faveurs sexuelles ou d'autres comportements discriminatoires est interdite sur notre lieu de travail. Le harcèlement sexuel peut inclure des avances sexuelles non désirées, des demandes de faveurs sexuelles ou une conduite verbale ou physique. Les conditions de nature sexuelle qui ont pour effet d'interférer déraisonnablement avec la performance au travail d'un employé ou qui créent un environnement de travail hostile ou offensant sont également considérées comme du harcèlement sexuel.

Nous encourageons les employés qui ont été victimes de harcèlement à informer leur superviseur. Si le superviseur est impliqué, l'employé doit signaler la situation au supérieur du superviseur ou au département des Ressources humaines afin que MPO puisse enquêter sur la situation. Toutes les demandes de renseignements à ce sujet seront strictement confidentielles dans la mesure du possible. Les signalements de harcèlement ou d'autres comportements répréhensibles feront l'objet d'une enquête et seront traités rapidement. Lorsque les enquêtes confirment les allégations, des mesures correctives appropriées seront prises.



Environnement, sécurité et santé

MPO s'engage à protéger la santé et la sécurité de ses employés en éliminant les dangers du lieu de travail et en se conformant à toutes les lois applicables en matière de santé et de sécurité au travail. Tous les employés sont responsables de signaler des conditions de travail dangereuses, des menaces et des actions ou situations, y compris celles qui ont trait aux fournisseurs ou aux clients, qui présentent un potentiel de violence au travail.

L'entreprise reconnaît également son obligation en tant qu'entreprise citoyenne d'exercer toutes ses activités de manière à préserver et promouvoir un environnement propre, sûr et sain. Nous cherchons continuellement les moyens de nous assurer que nos activités commerciales respectent ou dépassent les normes environnementales applicables. Les conséquences du non-respect de nos politiques environnementales peuvent être graves pour l'entreprise et les personnes impliquées, ainsi que pour l'effectif de l'entreprise et les communautés dans lesquelles nous opérons et vivons. Si vous apprenez d'une source quelconque que du matériel fabriqué, traité ou distribué par MPO peut présenter un risque de blessure pour la santé ou l'environnement, vous devez en informer immédiatement votre supérieur.

FAQ

Quel service est responsable de la conformité en matière de sécurité sur le lieu de travail chez MPO ?

Le Service Santé, Sécurité et Environnement (« HSE ») est responsable de la promotion de la santé et de la sécurité de la communauté MPO par des pratiques de gestion professionnelle et environnementale efficaces.

Le Service SSE fournit les services et l'encadrement dans les domaines de la surveillance médicale et environnementale, de la sécurité au travail, en laboratoire, des installations et de l'équipement et des programmes de formation sur la sécurité des employés.

Vous devez respecter les lois, règlements et politiques de sécurité, de santé et d'environnement qui affectent nos activités commerciales.



Section trois

Intégrité sur le marché

Relations avec les professionnels de santé

Nos relations avec les professionnels de santé (« Professionnels de santé »), y compris les clients et les consultants, sont très importantes pour nous et nous nous engageons fermement à respecter toutes les lois et réglementations régissant nos interactions avec eux.

Les professionnels de santé sont des individus ou des entités qui sont :

- ▶ Impliqués dans la fourniture de services de soins de santé ou d'articles aux patients ;
- ▶ En mesure d'acheter, de louer, de recommander, d'utiliser, d'organiser l'achat ou la location ou de prescrire des produits de MPO ;
- ▶ Dirigent les fournisseurs de services et les autres personnes qui pourraient être impliquées dans la décision d'acheter, de louer ou de recommander les produits de MPO ; ou
- ▶ Les agents d'achat, les gestionnaires de cabinets médicaux et la direction au sein des groupements d'achat.

Les Représentants de l'entreprise ne peuvent en aucun cas adopter une conduite qui induit illégalement (ou semble induire illégalement) quiconque à acheter, à louer, à recommander, à utiliser ou à prendre des dispositions pour l'achat, la location ou l'utilisation de produits MPO. L'entreprise peut rémunérer des Professionnels de santé pour des services de consultation, de recherche, de participation à des conseils consultatifs ou d'autres services légitimes pour lesquels un besoin légitime a été identifié et pour lesquels l'entreprise paie la juste valeur marchande, pourvu que ces arrangements soient faits par écrit et approuvés par le comité d'examen des dispositions et les départements juridiques et de conformité.

Pour renforcer son engagement, MPO a adopté divers codes industriels volontaires relatifs aux interactions éthiques avec les professionnels de santé, notamment le Code de déontologie AdvaMed sur les interactions avec les professionnels de santé, le Code de déontologie de MedTech Europe et les Principes de Kuala Lumpur.

FAQ

Où puis-je obtenir de l'aide pour les questions concernant les relations avec les professionnels de santé ?

Pour des conseils supplémentaires concernant les interactions avec les professionnels de santé, veuillez consulter votre manuel de conformité régionale ou contacter le Département de la conformité de MPO.

Si l'information établit ou fournit une base raisonnable pour considérer qu'elle peut être utilisée pour identifier une personne, elle est considérée comme une information de santé identifiable individuellement.

Les représentants de l'entreprise doivent également respecter les lois et les règles protégeant les informations sur les prescripteurs, telles que les données sur la fréquence de prescription de produits spécifiques par les médecins à leurs patients. Il convient également de noter que les informations sur les patients et les prescripteurs sont sensibles et ne devraient pas être accessibles au-delà de ce qui est nécessaire pour atteindre les objectifs commerciaux légitimes. Puisque les restrictions sur l'utilisation de ces types d'informations varient selon la juridiction et sont souvent assez strictes, les Représentants de l'entreprise devraient s'assurer qu'ils respectent les restrictions imposées à l'utilisation de ces informations dans leurs juridictions.

Utilisation et protection des renseignements confidentiels sur les patients et les prescripteurs

Les représentants de l'entreprise sont tenus de respecter les lois et les règles relatives à la protection des informations confidentielles sur la santé des patients. Cette information protégée inclut toutes les informations individuellement identifiables concernant :

- ▶ La condition ou la santé ou l'état physique ou mental passé, présent ou futur d'une personne ;
- ▶ La fourniture de soins de santé à un individu ; ou
- ▶ Le paiement pour fournir des soins de santé à un individu.

Conformité des produits à la réglementation et à la qualité

La qualité a été, et continue d'être, le fer-de-lance des produits de MPO.

MPO exerce ses activités conformément à toutes les lois et réglementations applicables régissant l'approbation, la fabrication, l'étiquetage et la distribution des produits de l'entreprise. En conséquence, les représentants de l'entreprise sont tenus de mener leurs activités conformément à toutes les normes de qualité et de sécurité applicables, et de respecter les normes de qualité et les procédures de contrôle établies par l'entreprise. Tout écart par rapport aux normes et procédures de qualité établies, qu'elles soient intentionnelles ou accidentelles, doit être immédiatement signalé au personnel approprié.



Publicité et promotion

Toutes les réclamations publicitaires concernant les produits de l'entreprise (y compris les publicités sur les emballages) doivent être véridiques, équilibrées et fondées sur des faits raisonnables. Une publicité juste et précise est essentielle pour :

- ▶ Préserver l'intégrité et la réputation de l'entreprise ;
- ▶ Se conformer aux lois qui interdisent la publicité trompeuse dans la promotion et la vente des produits de l'entreprise ; et
- ▶ Maintenir la cohérence dans toutes les initiatives de marketing concernant les indications des produits approuvées par divers organismes gouvernementaux tels que la Food and Drug Administration des États-Unis (« FDA »).

Il est impératif que toutes les demandes de publicité et de produits soient examinées par les secteurs opérationnels de gestion des risques appropriés (par ex. Affaires réglementaires et département) afin d'assurer la conformité à la politique de l'entreprise avant sa diffusion.

Pour des conseils supplémentaires sur la conformité de la réglementation et de la qualité des produits, veuillez contacter le Département des affaires réglementaires, le Département juridique ou le Département de la conformité.

Personne ne peut modifier, changer, marquer ou réviser les documents promotionnels approuvés sans l'approbation de l'entreprise. De plus, personne ne peut distribuer ou utiliser du matériel promotionnel périmé ou obsolète.

Politique de qualité

Nous répondrons ou dépasserons les attentes de nos clients en nous conformant aux exigences clients et réglementaires, en maintenant l'efficacité de notre système de gestion de la qualité, en formant les employés et en concevant et en intégrant la qualité dans nos produits.





Ethique en affaires

Normes de conduite mondiales selon le Code

Les activités commerciales de MPO sont menées dans un monde complexe de lois et de règlements. En tant que société ayant une présence mondiale, ces lois et règlements varient d'une région géographique à l'autre, et nos représentants sont responsables de s'assurer que leurs activités commerciales respectent toutes les lois et réglementations relatives à leurs emplacements respectifs. En plus des lois et règlements locaux, les représentants de l'entreprise doivent également s'assurer qu'ils mènent des activités commerciales conformes au code de conduite professionnelle de l'entreprise et aux autres politiques et procédures applicables.

Ce Code ne fournit pas une analyse exhaustive des exigences légales et éthiques que les Représentants de l'entreprise doivent respecter, mais vise plutôt à alerter les Représentants de l'entreprise de plusieurs des problèmes communs auxquels ils peuvent être confrontés de temps à autre dans les affaires de l'entreprise. Dans de nombreux cas, le programme de conformité de l'entreprise comprendra une politique et une procédure mondiales ou régionales contenant des instructions plus détaillées concernant le problème. Certaines de ces politiques et procédures sont référencées dans le Code, mais les Représentants de l'Entreprise sont chargés de déterminer quand une politique ou une procédure plus spécifique s'applique. Si vous avez des doutes quant à la légalité d'une activité proposée, vous devez demander l'avis du Chef de la conformité ou d'un membre du Département de la conformité avant qu'une telle action ne soit entreprise.

Contributions politiques et paiements irréguliers

MPO encourage ses représentants à participer à des activités communautaires, qui peuvent être de nature politique. Les fonds ou actifs de l'entreprise ne peuvent pas être utilisés comme ressources pour des contributions politiques, et les remboursements ne peuvent pas non plus être effectués pour des contributions à des partis politiques, à des candidats ou à des activités. En outre, la participation à toutes les activités politiques doit avoir lieu à des heures personnelles, et non pendant les heures de travail, et à des fins personnelles.

L'engagement de l'entreprise envers l'intégrité dans toutes les relations d'affaires s'étend aux interactions avec les représentants du gouvernement. Notre Code exige de tous les représentants de l'entreprise qu'ils prennent des décisions commerciales éthiquement rationnelles, notamment en identifiant et en gérant les activités susceptibles de créer un conflit d'intérêts ou de faciliter un paiement indu.

Les fonds d'entreprise, les actifs ou les installations ne peuvent pas être utilisés pour des paiements inappropriés tels que des pots-de-vin, des dessous-de-table ou tout autre paiement effectué à une personne. En outre, il est interdit aux représentants de l'entreprise d'utiliser des fonds personnels pour effectuer des paiements inappropriés :

- ▶ Dans l'intention de les influencer pour recommander, utiliser ou acheter nos produits ;
- ▶ Pour influencer l'action officielle ; ou
- ▶ Pour tout autre objet inapproprié ou illégal (sur la base des lois locales ou des normes éthiques).

Bien que la politique de MPO soit d'interdire le versement de paiements indus ou l'octroi d'articles de valeur à toute personne (dans le secteur public ou privé), il convient de surveiller étroitement les interactions avec les représentants du gouvernement en raison du risque accru de violation des lois anti-corruption applicables.

MicroPort doit respecter les lois anti-corruption de chaque pays dans lequel nous exerçons des activités, y compris, sans s'y limiter, l'U.S. Foreign Corrupt Practices Act et l'U.K. Bribery Act. En règle générale, ces lois proscrirent le versement de pots-de-vin et d'autres paiements illégaux à des représentants du gouvernement, partout dans le monde.

Dans beaucoup de pays, les professionnels de santé employés par des hôpitaux publics ou des systèmes de santé publics, ou autrement affiliés à de tels organismes, sont considérés comme des fonctionnaires du gouvernement aux fins des lois anti-corruption applicables. Les interactions de MPO avec les professionnels de santé doivent être transparentes et conforme aux lois et règlements anti-corruption applicables.

Donner ou offrir des cadeaux de bonne foi, dans un but légitime ne peut être autorisé que dans la mesure où ces

cadeaux sont autorisés par la loi locale et la coutume en vigueur. Afin de s'assurer que ces échanges sont reconnus dans une politique ou une procédure de l'entreprise applicable à cette région, et pour discuter de la légalité d'un cadeau, vous devez consulter le Département de la conformité avant d'offrir ou de faire un don.

Conflits d'intérêts

Les directives sur les conflits d'intérêts de MPO visent à établir un cadre éthique dans lequel l'entreprise exerce ses activités. Tous les représentants de l'entreprise doivent gérer les relations d'affaires (par exemple, avec les fournisseurs ou les clients) d'une manière compatible avec les meilleurs intérêts de l'entreprise, sans accorder de faveurs ou de préférences basées sur des considérations personnelles et sans en donner l'impression. Cette directive vise également à fournir une orientation générale aux représentants de l'entreprise en ce qui a trait à la reconnaissance et à la gestion des circonstances pouvant entraîner un conflit d'intérêts.

Directive

Lorsque le devoir d'un représentant de l'entreprise de donner sa loyauté commerciale exclusive à MPO peut être compromis par un avantage réel ou potentiel tiré d'une autre source, un conflit d'intérêts peut survenir. L'entreprise ne souhaite pas décourager ou limiter votre liberté de faire des investissements et de vous engager dans des intérêts extérieurs, à moins moins moins moins moins que ces activités n'interfèrent pas avec l'exécution de vos obligations envers MPO. Dans le même temps, vous devez éviter tout type d'intérêt financier ou personnel qui pourrait affecter (ou sembler affecter) votre jugement lors de la conduite des affaires au nom de MPO.

Chaque représentant de l'entreprise doit éviter tout investissement ou association susceptible d'interférer avec l'exercice indépendant d'un jugement sain dans le meilleur intérêt de l'entreprise. Il faut tenir compte non seulement de vos propres activités et intérêts, mais aussi de ceux de votre famille ou de vos amis personnels.



Bien qu'il ne soit pas possible de décrire toutes les situations pouvant donner lieu à un conflit d'intérêts, voici quelques exemples d'activités à éviter :

- ▶ Détenir un intérêt financier significatif auprès d'un fournisseur, d'un client ou d'un concurrent ;
- ▶ Spéculer ou trafiquer avec des équipements, des matériaux ou des biens achetés par MPO ou des produits vendus par MPO ;
- ▶ Solliciter ou accepter de l'argent, des cadeaux, des divertissements ou d'autres avantages (d'une valeur plus que modeste) d'un fournisseur, d'un client ou d'un concurrent ;
- ▶ Solliciter ou accepter tout cadeau ou autre avantage lorsqu'une obligation envers le donateur est énoncée ou implicite ;
- ▶ Consulter un fournisseur, un client ou un concurrent, ou l'employer, pour diverses raisons à l'exclusion des activités de bénévolat qui n'ont aucun lien avec les intérêts commerciaux de MPO ;
- ▶ Utiliser les ressources de l'entreprise, du temps et des installations pour un gain personnel ; ou
- ▶ Exploiter une opportunité d'affaires qui pourrait raisonnablement intéresser l'entreprise sans d'abord la proposer à l'entreprise.



FAQ

J'ai un site Web qui vend des vêtements de sport pour les enfants qui font des sports d'équipe. Puis-je utiliser l'ordinateur de mon entreprise au travail pour accéder au site Web et répondre aux questions de mes clients et traiter les commandes de mes clients ?

Il est inapproprié de travailler pour cette entreprise pendant vos heures de travail chez MicroPort ou en utilisant la propriété ou les systèmes MicroPort. Vous devez exécuter votre activité de site Web à la maison sur votre ordinateur personnel.

Exemples

Un conflit d'intérêts peut exister, par exemple, si un membre de votre famille est employé par, ou affilié à, des fournisseurs d'un produit ou d'un service à MPO.

Un conflit d'intérêts peut également survenir à l'égard de toute société partenaire ou autre entreprise dans laquelle vous ou un membre de votre famille avez un intérêt.

Avoir un conflit d'intérêts n'est pas nécessairement une violation du Code de conduite professionnelle, mais ne pas le signaler l'est. Toutes les situations ne sont pas claires et les conflits d'intérêts peuvent parfois être évités par le signalement et l'approbation du personnel approprié de l'entreprise. Chaque fois qu'il y a des questions sur un éventuel conflit d'intérêts, vous devez consulter Chef de la conformité.

Antitrust et concurrence

Les activités commerciales de l'entreprise sur le marché doivent être menées conformément à toutes les lois antitrust, sur la concurrence et les pratiques commerciales, et les règlements collectivement appelés « lois antitrust ». Ces lois sont conçues pour assurer une concurrence loyale dans le système du libre marché et interdire les pratiques commerciales déloyales comme la monopolisation ou les tentatives de monopolisation, et l'activité conjointe en restriction de concurrence.

En raison de la complexité de ces lois, le Département juridique ou de conformité devrait être consulté :

- ▶ Chaque fois qu'il y a un contact avec des concurrents ;
- ▶ Si un traitement spécial de clients particuliers est envisagé ; ou
- ▶ Si vous avez un doute quant à savoir si une discussion ou une activité pourrait violer les lois antitrust.



La violation des lois antitrust peut entraîner de graves conséquences pour MPO ainsi que pour les représentants individuels de l'entreprise. Les exemples de conduite interdite peuvent inclure :

- ▶ Des accords ou des ententes avec des concurrents entravant les négociations commerciales (par ex. fixation des prix, partage ou attribution de marchés, de territoires ou de clients et boycott de tiers) ;
- ▶ Des accords ou ententes avec les clients concernant les prix qu'ils factureront pour les produits de MPO ou les prix que leurs clients factureront pour la revente ;
- ▶ La vente de produits similaires à des clients concurrents à des prix différents avec pour effet de restreindre la concurrence ;
- ▶ La préférence accordée à un client par rapport à un autre en ce qui concerne les paiements promotionnels ou les services ;
- ▶ Les accords de vente illégaux (par exemple, exiger l'achat d'un produit comme condition de la vente, de l'octroi de licences ou du prêt d'un autre produit) ;
- ▶ Échanger des prix ou d'autres informations confidentielles avec des concurrents ; ou
- ▶ Abuser de sa position dominante sur le marché.

Sanctions économiques, boycotts et contrôles à l'exportation

En tant qu'entreprise mondiale, MPO se conforme à toutes les sanctions économiques, au contrôle des exportations, à l'anti-boycott, à l'échange de devises étrangères et aux autres lois de contrôle du commerce de tous les pays dans lesquels MPO opère. Les représentants d'entreprises impliqués dans le transfert de biens ou de services au-delà des frontières nationales pour le compte de MPO doivent se conformer aux lois applicables, quel que soit le lieu géographique.

FAQ

Puis-je créer des documents de marketing produit adaptés à mon client ?

Il est interdit aux représentants d'entreprise de développer ou de distribuer de façon indépendante des documents de marketing. Toutes les présentations, tous les documents marketing, etc. impliquant l'image de marque, l'étiquetage ou l'utilisation des produits MPO doivent être approuvés par les Département réglementaires afin d'assurer la conformité avec les indications du produit approuvées par la agences gouvernementales telles, U. S. FDA.



Responsabilité envers les actionnaires

Intégrité et conservation des documents d'entreprise

Les transactions financières de MPO doivent être enregistrées avec précision de sorte que la véritable nature de la transaction soit évidente. Tous les documents comptables doivent être enregistrés de manière à être conformes aux lois applicables et aux principes, règles et règlements comptables pertinents. En aucun cas, il ne peut y avoir de fonds ou d'actifs non comptabilisés, quelles que soient les fins auxquelles le fonds ou l'actif ait été destiné, ou toute entrée inappropriée ou inexacte faite sciemment dans les livres et registres de l'entreprise.

Les documents commerciaux doivent également être conservés conformément aux lois de certaines juridictions. Tous ces dossiers doivent être exacts et correctement tenus à la fois pour satisfaire aux exigences légales et permettre à MPO de se défendre dans le cas où une question serait soulevée par le gouvernement ou une partie privée. En outre, les représentants de l'entreprise doivent se conformer à tout avis de conservation de documents fourni par l'entreprise ou ses avocats. Si vous avez une question et souhaitez savoir si un document se rapporte à un avis de conservation de documents, vous devez contacter le département juridique avant de disposer de ces documents ou de les modifier.

Nos politiques et procédures de gestion des dossiers détaillent le traitement approprié des documents de l'entreprise, y compris la période de conservation. Si vous n'êtes pas certain qu'un document est lié à un avis de conservation de documents, contactez le département juridique avant de disposer ou de modifier ce document.

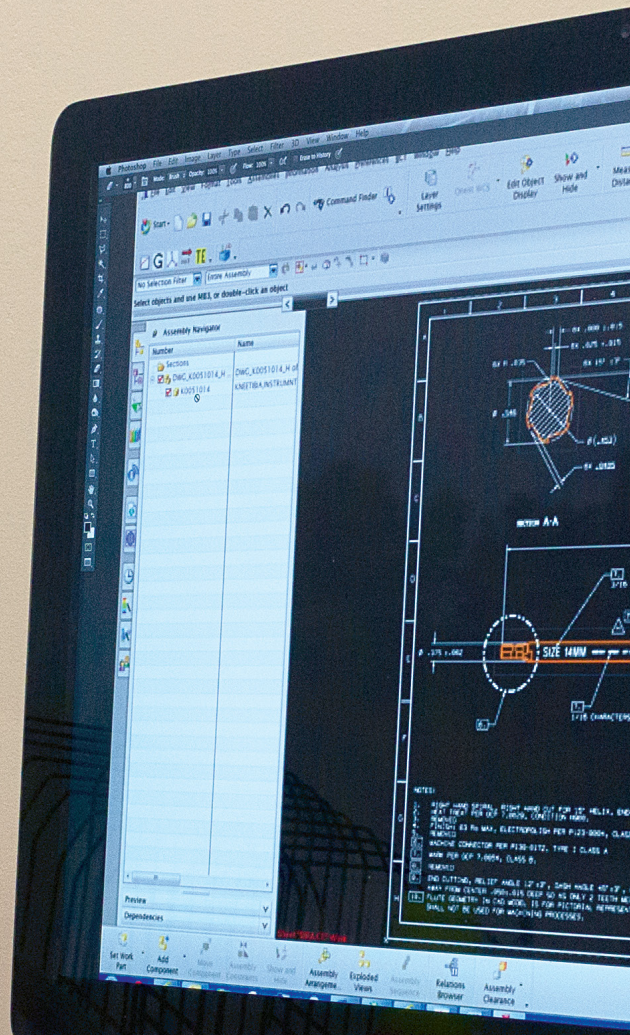
Dépôts et communications publics

Nos investisseurs et clients comptent sur nous pour fournir des informations précises concernant nos produits et notre situation financière. Toutes les soumissions aux autorités réglementaires, ainsi que toutes les communications publiques, doivent être claires, complètes, justes, exactes et opportunes.

De plus, les représentants de l'entreprise ne doivent jamais faire de déclarations fausses, trompeuses ou incomplètes qui pourraient omettre des faits pertinents nécessaires pour garantir que ces déclarations n'induisent pas en erreur quiconque est associé à :

- ▶ l'examen des états financiers de MPO ;
- ▶ la préparation de tout rapport devant être déposée auprès de toute agence gouvernementale ; ou
- ▶ la préparation ou la diffusion de toute communication publique.

Si vous avez des informations ou connaissances d'informations sur la diffusion d'informations inexacts relatives aux produits ou aux rapports financiers de MPO, vous devez en informer rapidement notre Chef de conformité, ou notre vice-président des finances.



Procédures judiciaires, enquêtes gouvernementales et médiatiques

Toutes les demandes de renseignements gouvernementales, demandes d'information, visites sur place, enquêtes ou avis et toutes convocations civiles ou criminelles, plaintes, citations à comparaître ou autres documents judiciaires relatifs à l'entreprise doivent être immédiatement transmis à notre Département juridique pour un traitement approprié. Les personnes contactées par des autorités gouvernementales ou des avocats externes (formellement ou informellement, oralement ou par écrit), ou ayant bénéficié d'une procédure judiciaire quelconque, doivent immédiatement en informer le Département juridique.

En aucun cas, le destinataire d'une demande de renseignements, d'un avis ou d'un document juridique ne doit répondre sans avoir d'abord renvoyé l'affaire au Département juridique. Dans tous les cas, les représentants de l'entreprise doivent traiter honnêtement et directement avec les représentants du gouvernement. Il est possible que les représentants de l'entreprise puissent recevoir des demandes de la part des médias liés à l'entreprise. Pour s'assurer que des informations factuelles précises sont communiquées, toutes les demandes de renseignements de ce type doivent être immédiatement transmises au bureau du président pour traitement.

Utilisation abusive d'informations privilégiées importantes et négociation de titres

Dans l'exercice de vos fonctions habituelles, vous pouvez avoir accès à des informations commerciales considérées comme des « informations privilégiées importantes », qui sont des informations non publiques concernant MPO ou une autre société. L'utilisation de toute « information privilégiée importante » à des fins d'avantages financiers personnels pour des parents, des amis, des courtiers ou autres n'est pas seulement une question d'éthique : elle peut également constituer une violation de la loi et entraîner des sanctions pénales et une responsabilité civile substantielle.

Informations confidentielles ou exclusives

Les informations confidentielles ou exclusives incluent des informations sur tout aspect de l'activité de MPO, de ses clients ou fournisseurs non connus du public, tels que des secrets commerciaux, des informations confidentielles de nature technique, financière ou commerciale ou d'autres « informations privilégiées ». En tant que représentants de MPO, les individus peuvent avoir accès à des informations confidentielles ou exclusives, et leur divulgation aux concurrents, à toute autre personne ou entité en dehors de MPO, ou à d'autres au sein de l'entreprise n'ayant aucun besoin commercial légitime est interdite.

Il est également interdit aux représentants de l'entreprise d'apporter dans les locaux de l'entreprise (que ce soit physiquement ou électroniquement) tout document ou matériel de tout autre tiers envers qui ils ont une obligation de confidentialité. La politique de MPO interdit également l'utilisation abusive d'informations exclusives obtenues auprès d'anciens employeurs ou d'autres tiers. Il convient de veiller à ne pas divulguer par inadvertance des informations confidentielles, car même une telle divulgation par inadvertance peut nuire aux intérêts de MPO et, dans certaines circonstances, vous exposer à des poursuites civiles et pénales.

Propriété intellectuelle

MPO possède et utilise un certain nombre de marques de commerce, de brevets, de droits d'auteur et de secrets commerciaux qui sont essentiels au succès de l'entreprise. Pour protéger les droits de l'entreprise, l'utilisation de tous ces droits de propriété intellectuelle par les représentants de l'entreprise doit être conforme à toutes les lois applicables.

Les tiers ne sont pas autorisés à utiliser nos marques de commerce, ou toute autre propriété intellectuelle, sans autorisation préalable avant de les utiliser. Le département juridique de MPO peut fournir des informations supplémentaires concernant l'autorisation d'utilisation de la propriété intellectuelle. En outre, les représentants de l'entreprise ne doivent pas faire de copies non autorisées de tout matériel écrit (p. ex. livres, articles, magazines, dessins et logos), des photographies, des bandes vidéo ou du matériel publicitaire et promotionnel.



Notre propriété intellectuelle est un actif précieux qui doit être protégé en tout temps et, afin de protéger les droits de l'entreprise, l'utilisation de tous ces biens par les représentants de l'entreprise doit être conforme à toutes les lois applicables. Tous les représentants de l'entreprise doivent être vigilants afin d'utiliser correctement les marques de commerce de l'entreprise et aviser le Département juridique de toute utilisation non autorisée des marques de commerce de l'entreprise ou par quelqu'un d'autre de marques de commerce similaires prêtant à confusion. De même, l'entreprise s'engage à ne pas enfreindre les droits de marque d'autrui, en évitant l'utilisation de marques similaires à celles d'autres sociétés.

La propriété intellectuelle de MPO comprend également le produit du travail des représentants de l'entreprise. Tout travail que vous créez dans le cadre de vos fonctions, en utilisant le temps de l'entreprise, les ressources ou les informations appartient à MPO. En outre, toute invention conçue ou développée par un employé et certains autres représentants de l'entreprise doit être divulguée à l'entreprise (conformément au formulaire de divulgation exécuté comme condition d'emploi) qui déterminera si l'invention sera traitée comme information exclusive ou sera protégée par les lois sur les brevets. Aucune invention, qu'elle soit développée, licenciée ou achetée par l'entreprise, ne doit être utilisée ou commercialisée, et aucune information exclusive non brevetée ne doit être divulguée à des tiers sans l'accord préalable écrit du Département juridique.



FAQ

Quels biens de l'entreprise sont considérés comme propriété intellectuelle ?

La propriété intellectuelle inclut nos marques de commerce, marques, logos, droits d'auteur, inventions, brevets et secrets commerciaux. La propriété intellectuelle de MPO comprend également le produit du travail des représentants de l'entreprise.



Administration du Code

Programme de conformité

Le Code est la pierre angulaire du programme de conformité de MPO et, de temps à autre, l'entreprise adoptera d'autres politiques, procédures d'exploitation normalisées et directives. La combinaison des politiques et des procédures, des lois et des règlements applicables, de la formation en entreprise et de la supervision de ces éléments constitue le programme de conformité de MPO.

Responsable de la conformité

Chef de conformité de MPO ont la responsabilité ultime de superviser le programme de conformité de l'entreprise. Le Chef de conformité, avec l'aide de représentants compétents de l'entreprise, sont responsables de la mise en œuvre des procédures de formation, d'examen et de surveillance conçues pour assurer la conformité.

Enquêtes

Tous les rapports d'infractions et de violations présumées des lois, des règlements, du Code et des politiques et procédures connexes de l'entreprise feront rapidement l'objet d'une enquête et seront traités confidentiellement dans la mesure du possible. Les enquêtes impliquent souvent des questions juridiques complexes et, à ce titre, seront coordonnées par le Chef de conformité ou le comité de conformité de la direction.

Bien qu'une assistance en matière d'enquête puisse être fournie par d'autres responsables de l'entreprise ou des tiers externes, les représentants de l'entreprise sont censés coopérer avec les enquêteurs, mais ne doivent pas mener leurs propres enquêtes. Étant donné que les circonstances à l'origine des enquêtes peuvent impliquer des problèmes juridiques complexes, agir de manière indépendante peut avoir un impact négatif sur l'entreprise ou sur l'intégrité de l'enquête.

Dans certains cas, une enquête peut nécessiter des mesures correctives ou des mesures disciplinaires. L'entreprise appliquera ces mesures correctives conformément aux directives publiées en matière de conduite personnelle concernant la discipline progressive.

Mesures disciplinaires en cas de faute

MPO a l'intention d'empêcher la survenance d'une conduite non conforme et de l'arrêter dès que raisonnablement possible après sa découverte, ainsi que de sanctionner ceux qui enfreignent le Code, les politiques et procédures connexes de l'entreprise ou les lois et les règlements applicables, y compris ceux qui ne parviennent pas à exercer une surveillance et un contrôle appropriés pour détecter de telles violations.

L'entreprise prendra les mesures disciplinaires appropriées contre tout représentant de l'entreprise qui :

- ▶ Autorise ou participe directement, et dans certaines circonstances indirectement, à des actions qui violent les lois, les règlements, le Code ou toute politique ou procédure connexe de l'entreprise ;
- ▶ Ne signale pas une violation des lois, des règlements, du Code ou des politiques et procédures connexes de l'entreprise ou dissimule des informations concernant une violation dont il a ou devrait avoir connaissance ;
- ▶ Ne parvient pas à surveiller de façon adéquate (le contrevenant) ou fait preuve d'un manque de diligence et de sensibilisation concernant une conduite qui constituerait une violation ;
- ▶ Tente d'exercer des représailles, directement ou indirectement (ou encourage les autres à le faire), contre une personne qui signale de bonne foi une violation des lois, du Code ou de toute autre politique ou procédure connexe de l'entreprise ; et
- ▶ Dépose sciemment un faux rapport de violation des lois, des règlements, du Code ou de toute autre politique ou procédure connexe de l'entreprise.

Les mesures disciplinaires dépendent de la nature et de la gravité de la violation, pouvant aller jusqu'à la cessation d'emploi ou des relations d'affaires avec l'entreprise.



MicroPort Orthopedics Inc.
5677 Airline Road
Arlington, TN USA 38002
866 872 0211

microportortho.com

Le marquage de conformité CE est appliqué par numéro de catalogue et apparaît sur l'étiquette de l'emballage extérieur, le cas échéant.

Marques commerciales et marques déposées de MicroPort Orthopedics Inc. © 2024 MicroPort Orthopedics Inc. All Rights Reserved. SEP2024